

AVIS DES SOCIÉTÉS

DÉMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

FCPR MOURAFIK II

Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée régi par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents
Agrément du CMF N° 06-2022 du 24 février 2022

ZITOUNA CAPITAL porte à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques des parts du Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée « **FCPR MOURAFIK II** » a commencé à partir du **11 mars 2022**.

« **FCPR MOURAFIK II** » présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination :	FCPR MOURAFIK II
Siège social :	Résidence Les Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Rue de la feuille d'érable, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
Forme juridique :	Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée
Durée :	10 ans à compter de sa date de constitution, éventuellement prorogée d'un maximum de deux périodes d'un an chacune
Visa :	Visa n°22-1073 du 11 mars 2022
Objet Social :	La participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession ou de sa cession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des entreprises.
Législation applicable :	Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.
Montant du fonds :	40 000 000 Dinars divisé en 4 000 parts de 10 000 dinars chacune.
Date d'agrément :	24 février 2022
Promoteurs :	ZITOUNA CAPITAL et BANQUE ZITOUNA
Gestionnaire :	ZITOUNA CAPITAL
Dépositaire :	BANQUE ZITOUNA
Distributeur :	ZITOUNA CAPITAL

Pour plus d'informations sur le Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée « FCPR MOURAFIK II », un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier, en date du 11 mars 2022, est mis à la disposition du public auprès de tous les guichets habilités à recueillir les souscriptions.